

## **888<sup>e</sup> SÉANCE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 juillet 2019 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et  
messieurs les conseillers

Éric Pinard  
Michel Patry  
Louis Gagnon  
Sonia Leblanc  
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de  
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Réal Dubé

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général adjoint, et madame Johanne Lefebvre, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2019-07-09-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

### **2019-07-09-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 887<sup>E</sup> SÉANCE ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le procès-verbal de la 887<sup>e</sup> séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-07-09-03**  
**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- QUE les comptes payés et prélèvements en juin 2019, qui s'élèvent à 177 601,52 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 juin 2019, qui s'élèvent à 154 077,05 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de juin 2019, qui s'élèvent à 161 466,75 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-07-09-04**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**38, RUE ROW – LOT 5 984 368 – MONSIEUR ALAIN GILL**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Alain Gill, propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 38, rue Row, lot 5 984 368 (ancien numéro de lot : 1-476-1);

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 3 juin 2019;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable mais conditionnel à l'égard de cette demande (recommandation 2019-06-03-01);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 19 juin 2019, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et suite à l'invitation faite par le maire, aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Alain Gill, pour la propriété sise au 38, rue Row, lot 5 984 368, à savoir :
  - transformer l'abri d'auto existant en garage annexé à la résidence;
  - réduire la marge latérale du futur garage annexé à 0,8 mètre au lieu de 2 mètres;
  - autoriser un bâtiment accessoire, soit le garage existant qui sera transformé en remise, d'une superficie de 28 mètres carrés au lieu de 25 mètres carrés;Le tout tel que précisé dans le Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements;
- QUE la décision soit conditionnelle à ce que :
  - le garage existant, d'une superficie de 28 mètres carrés, soit transformé en remise en réduisant la largeur de la porte à un maximum de 1,8 mètre;
  - les eaux de drainage de la toiture du futur garage attenant au bâtiment principal soient gérées de façon à demeurer sur la propriété pour être ensuite dirigées vers la rue;
  - aucune ouverture (porte ou fenêtre) ne soit présente sur le mur latéral du futur garage;
- ET QUE la demande ainsi accordée soit alors réputée conforme au Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-07-09-05**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**47, RUE DE DIEPPE – LOT 5 984 157**  
**MONSIEUR SIMON TROTTIER GIROUX**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Simon Trottier Giroux, propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 47, rue de Dieppe, lot 5 984 157 (ancien numéro de lot : 1-684-2);

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 3 juin 2019;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable mais conditionnel à l'égard de cette demande (recommandation 2019-06-03-02);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 19 juin 2019, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et suite à l'invitation faite par le maire, aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Simon Trottier Giroux, pour la propriété sise au 47, rue de Dieppe, lot 5 984 157, soit de permettre la construction d'une remise à 0,15 mètre des limites latérale et arrière au lieu de 1 mètre, tel que précisé dans le Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements;
- QUE la décision soit conditionnelle à ce que :
  - les eaux de drainage de la toiture de la future remise soient gérées de façon à demeurer sur la propriété pour être ensuite dirigées vers la rue;
  - le débord de toit n'empiète pas sur le terrain adjacent;
- ET QUE la demande ainsi accordée soit alors réputée conforme au Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-07-09-06**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**3, RUE DU GOELAND – LOT 5 984 383**

**MADAME MIREILLE TREMBLAY GIRARD ET MONSIEUR MAXIM ROBILLARD**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Mireille Tremblay-Girard et monsieur Maxim Robillard, propriétaires, ont déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 3, rue du Goéland, lot 5 984 383 (ancien numéro de lot : 1-478);

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 3 juin 2019;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande (recommandation 2019-06-03-03);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 19 juin 2019, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et suite à l'invitation faite par le maire, aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par madame Mireille Tremblay-Girard et monsieur Maxim Robillard, pour la propriété sise au 3, rue du Goéland, lot 5 984 383, à savoir :
  - autoriser un bâtiment accessoire, soit une remise, d'une superficie de 23,5 mètres carrés au lieu de 21 mètres carrés;
  - autoriser un espace remise et une remise à bois dans un seul bâtiment accessoire;
  - réduire la marge latérale sud du bâtiment principal à 1,52 mètre au lieu de 2 mètres;
  - réduire la marge latérale nord du bâtiment principal à 2,7 mètres au lieu de 4 mètres;

- ET QUE la demande ainsi accordée soit alors réputée conforme au Règlement de zonage numéro 343-2015 et ses amendements.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-07-09-07**  
**PERMIS D'AFFAIRES**  
**« COCO DÉLICIEUX » - MADAME YUNJUNG KIM**

---

Dépôt pour information.

**2019-07-09-08**  
**PERMIS D'AFFAIRES**  
**« MULTISERVICES MATAGAMI INC. »**  
**MADAME NANCY GAGNÉ ET MONSIEUR VITAL CORRIVEAU**

---

Dépôt pour information.

**2019-07-09-09**  
**PERMIS D'AFFAIRES**  
**« TOILETTAGE ISA-BELLE ET LA BÊTE »**  
**MADAME ISABELLE FALARDEAU**

---

Dépôt pour information.

**2019-07-09-10**  
**PERMIS D'AFFAIRES**  
**« LA MAISON DU CHIEN »**  
**MONSIEUR CHRISTIAN SIVRET**

---

Dépôt pour information.

**2019-07-09-11**  
**PERMIS D'AFFAIRES**  
**« MARIE-CLAUDE LACAS, INFIRMIÈRE EN SOINS DE PIEDS »**  
**MADAME MARIE-CLAUDE LACAS**

---

Dépôt pour information.

**2019-07-09-12**  
**PAVAGE SANIMOS INC.**  
**POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX – SURFAÇAGE DE RUES**  
**ADJUDICATION DE CONTRAT**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation lancé en juin dernier auprès de quatre fournisseurs pour la pose d'enrobé bitumineux pour le surfacage de rues;

ATTENDU la nécessité de faire ce type de travaux lors de la saison estivale 2019, la Ville de Matagami a demandé une offre de service à Pavage Sanimos inc., qui réalise ce type de travaux sur le territoire depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE Pavage Sanimos inc. a déposé une proposition de 291 \$ la tonne métrique, plus taxes;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer ce contrat de gré à gré;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, datée du 4 juillet 2019.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'OCTROYER le contrat de surfacage de rues pour l'année 2019 à Pavage Sanimos inc., au prix de 291 \$ la tonne métrique, plus taxes;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-07-09-13**

**PAVAGE SANIMOS INC.**

**POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX – RÉPARATION DE RUES**

**ADJUDICATION DE CONTRAT**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été déposée dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation lancé en juin dernier auprès de quatre fournisseurs pour la pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de rues;

ATTENDU la nécessité de faire ce type de travaux lors de la saison estivale 2019, la Ville de Matagami a demandé une offre de service à Pavage Sanimos inc., qui réalise ce type de travaux sur le territoire depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE Pavage Sanimos inc. a déposé une proposition de 295 \$ la tonne métrique, plus taxes;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer ce contrat de gré à gré;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, datée du 4 juillet 2019.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'OCTROYER le contrat de réparation de rues pour l'année 2019 à Pavage Sanimos inc., au prix de 295 \$ la tonne métrique, plus taxes;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-07-09-14**

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX  
PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU l'appel de projets 2019-2020 du volet 1 « Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés » du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite mettre à jour le volet « aînés » de sa politique familiale et le plan d'action qui en découle;



ATTENDU QUE le montant des dépenses dudit projet s'élève à 15 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 10 500 \$ auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés;
- QUE la Ville de Matagami s'engage à assumer une part de financement de 4 500 \$ pour la réalisation dudit projet;
- ET QUE monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout protocole d'entente à intervenir entre les parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-07-09-15**

**CORRESPONDANCE**

**1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL**

**a) *Ministère des Transports***

- i) Lettre du 13 juin 2019 – Accusé réception de la résolution d'appui à la Fédération des Villages-relais

**b) *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation***

- i) Lettre du 21 juin 2019 – Remerciements pour contribution à la révision des priorités révisées de la part de la Direction régionale dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions
- ii) Lettre du 21 juin 2019 – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

**2. AUTRES**

**a) *Association du hockey mineur de Val-d'Or – Regroupement Bantam Féminin de l'Abitibi-Témiscamingue***

- i) Remerciements

**b) *CN***

- i) Rapport « Le CN dans votre collectivité 2019 »

**c) *Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James***

- i) Lettre du 19 juin 2019 – Confirmation Comité local de concertation en développement social
- ii) L'écritôt – Juin 2019

**d) Localité de Radisson**

- i) Rapport annuel 2018

**e) Municipalité de Barraute**

- i) Résolution n° 2019-0506-074 – Dessercom

**2019-07-09-16**  
**SERVICE DES INCENDIES**  
**RAPPORT MENSUEL – JUIN 2019**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-07-09-17**  
**SERVICES TECHNIQUES**  
**RAPPORT MENSUEL – JUIN 2019**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-07-09-18**  
**SERVICE DES LOISIRS**  
**RAPPORT MENSUEL – JUIN 2019**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-07-09-19**  
**RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**  
**NOMINATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le poste de responsable de la bibliothèque est vacant depuis la démission de madame Claudette Hervieux;

ATTENDU QUE madame Majorie Perrier occupe le poste de préposée à la bibliothèque municipale depuis le 7 octobre 2014;

ATTENDU QUE monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, recommande aux membres du conseil la nomination de madame Perrier au poste de responsable de la bibliothèque.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER la nomination de madame Majorie Perrier au poste de responsable de la bibliothèque;
- QUE cette nomination soit effective à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-07-09-20**  
**SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
**RAPPORT MENSUEL – JUIN 2019**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-07-09-21**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Six personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

**2019-07-09-22**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- DE LEVER la séance à 19 h 55.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

*René Dubé*

---

RENÉ DUBÉ  
MAIRE

*Johanne Lefebvre*

---

JOHANNE LEFEBVRE  
GREFFIÈRE ADJOINTE